

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2024

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES - (N° 2139)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Cordier, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Genevard, M. Meyer Habib, M. Hetzel, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Neuder, M. Nury et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2024, un rapport faisant état du nombre de violences qui ont eu lieu en 2023 envers les élus et l'ensemble des agents des collectivités territoriales, et des solutions, autres que législatives, qui peuvent être apportées aux collectivités pour s'en protéger.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi vise à renforcer l'arsenal répressif en cas de violences commises à l'encontre des élus. Or, les violences concernant les élus ont aussi des répercussions sur celles et ceux qui œuvrent pour ces derniers au quotidien.

Il convient ainsi de pointer le nombre de violences qui ont été subies par le personnel des collectivités et de trouver des solutions autres que législatives pour pouvoir mieux les protéger.

Le guichet de proximité de la république ne doit pas être un lieu de tensions et d'agressions.